

Le budget ordinaire des Nations Unies est présenté tous les deux ans. Le total des dépenses autorisées pour l'exercice biennal 1978-1979 s'élevait à 986 millions de dollars** ; il restait donc à recueillir ce montant auprès des États membres, suivant leurs capacités de paiement respectives. Le montant des quotes-parts est déterminé principalement d'après des estimations du produit national net des États membres. En outre, la contribution d'un pays ne peut être inférieure à 0.02 p. cent ni supérieure à 25.0 p. cent de son produit national net. En 1979, les Nations Unies ont fixé à 3.04 p. cent du budget la quote-part du Canada, de sorte que celui-ci a versé un montant de près de 11.5 millions de dollars** et que sa contribution a été la huitième en importance.

Le travail des Nations Unies consiste, pour une bonne part, à améliorer les conditions sociales et économiques dans le monde entier, plus particulièrement dans les pays en voie de développement. De façon générale, il concerne les programmes indépendants, les fonds spéciaux et les opérations de secours d'urgence.

Toutes les activités comprises dans ces trois catégories, à l'exception de celles de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), sont entièrement ou partiellement financées par des contributions volontaires. La CNUCED, pour sa part, est financée à même le budget ordinaire de l'ONU. Le Canada, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (CIDA), a joué un rôle de premier plan dans le financement de ces activités multilatérales.

Les Nations Unies s'occupent de plusieurs programmes indépendants qui traitent de problèmes sociaux, économiques et environnementaux, visant à apporter des secours aux démunis et à financer des activités de formation et de recherche intéressant les organisations multilatérales. Chaque programme est administré comme une organisation distincte et dispose de son propre budget et de son secrétariat.